

Correction activité :
La nouvelle place des femmes dans la société

1- Entre 1955 et 1985, le taux d'activité des femmes croît de manière importante puisqu'il passe de 39,3 % à 57,2 %. Stable jusqu'en 1968, la courbe connaît un net infléchissement ensuite. Cette évolution peut s'expliquer par plusieurs facteurs : massification scolaire qui concerne autant les filles que les garçons, réforme de la législation favorable aux femmes (fin de l'autorisation du mari pour avoir un travail, loi sur la contraception permettant de choisir le moment de la maternité, lois sur l'égalité salariale et l'égalité professionnelle), mutation des mentalités.

2- La photographie montre un groupe de femmes arborant pancartes et affiches lors d'une manifestation du Mouvement de libération des femmes (MLF) en novembre 1971. La principale revendication porte sur la légalisation de l'avortement, interdit en France depuis la loi de 1920. Cette loi obligeait de nombreuses femmes à avoir recours aux avortements clandestins mettant leur vie en danger.

3-

a) En janvier 1975, Simone Veil occupe le poste de ministre de la Santé.

b) La loi Veil autorise l'interruption volontaire de grossesse (IVG) à laquelle elle fixe un cadre légal.

c) L'IVG ne peut être pratiquée au-delà de 10 semaines de grossesse, elle doit être réalisée par un médecin, dans un hôpital ou une clinique et la patiente doit avoir été informée des risques ou conséquences liés à l'acte.

4.

Droits politiques	Droits juridiques	Droits de la femme
Vote et éligibilité	- Travail sans l'autorisation du mari et indépendance financière - Égalité salariale et professionnelle	- Contraception - IVG